



Un nouveau Plan Local d'Urbanisme sur la CCQB



CCQB

Communauté
de Communes
Quercy Bouriane

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCQB s'applique depuis le 18 mars 2026.

Il encadre les demandes d'autorisations d'urbanisme sur les 20 communes membres de la CCQB (permis de construire, d'aménager, déclarations préalables de travaux ou de division foncière).

Pour le consulter, rendez-vous sur <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Vous pouvez consulter le zonage* et l'ensemble des pièces écrites :

- Le rapport de présentation
- Le règlement*
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)*
- Les annexes (notamment les servitudes d'utilité publiques)

***pièces réglementaires opposables**

Les autorisations obtenues avant la date du 18 mars 2026 restent valables.

En règle générale, les autorisations sont **valables 3 ans à compter de leur délivrance.**

Les certificats d'urbanisme cristallisent le règlement applicable à la date de sa délivrance pendant 18 mois.

Pour déposer une demande de certificat d'urbanisme ou d'autorisation :

Adressez-vous à votre mairie ou rendez-vous sur le site <https://ccqb.fr/vie-pratique/autorisation-durbanisme-en-ligne-spac-symictom/>

Pour tout renseignement

Tél : 05 65 37 23 70

Mail : plui@ccqb.fr

